

La presse de Madrid se fait, depuis huit jours, l'écho des rumeurs les plus alarmantes, relativement aux projets mystérieux du général Nouvillas. Son inaction est incompréhensible et a jeté de telles alarmes dans le ministère, que M. Salmeron est parti en toute hâte pour demander des explications sur place à ce fameux général, qui devait anéantir les carlistes avant le 1<sup>er</sup> juin.

- On accuse Nouvillas :
- 1<sup>o</sup> De vouloir créer un Etat basco-navarrais dont il serait le chef ;
- 2<sup>o</sup> De s'entendre avec les carlistes pour proclamer le roi ;
- 3<sup>o</sup> De conspirer avec les généraux alphonistes pour rappeler don Alfonso, le jeune collègue de Vienne ;
- 4<sup>o</sup> Etc., etc.

Le fait est que le ministre de la justice, M. Salmeron, n'a pas encore pu rejoindre le général en chef républicain.

On ne s'aborde plus à Madrid et dans toute l'Espagne que par ces mots :

- « Que se passe-t-il dans le Nord ? »
- La nouvelle du passage de l'Ebre par les carlistes se confirme. Elio serait à Miranda avec 8.000 hommes, envahissant déjà la Castille. 2.000 Catalans seraient près de Mora envahissant ainsi l'Aragon.
- Pendant que la Constituante espagnole s'efforce, dans des séances orageuses, de défaire l'œuvre des rois catholiques, les armées carlistes sauvent l'unité nationale et la monarchie traditionnelle. — LARZAT.

La loi italienne contre les Ordres religieux de Rome vient d'être votée par la Chambre des députés italiens. Cette loi, qui aura pour effet immédiat de détruire plus de 400 couvents dans la province romaine, d'enlever la personnalité juridique à toutes les corporations religieuses, de leur ravir des sommes considérables données par la piété de tous les temps et de tous les pays, de priver l'Eglise catholique de ses institutions les plus importantes, et de rendre le gouvernement spirituel du Souverain-Pontife aussi difficile qu'au temps des persécutions et des martyres, excitera l'indignation du monde civilisé. Des juristes ont eu la pensée d'examiner la valeur de cette loi au point de vue du droit naturel, du droit international positif, du droit italien lui-même, et ils ont démontré que la loi est nulle et ne peut produire aucun effet juridique.

Politiquement, les gouvernements et les peuples catholiques étrangers pourront toujours, quand ils le voudront, invoquer cette nullité.

Juridiquement, les acquéreurs de ces biens n'en deviendront pas propriétaires, et leur droit sera toujours exposé à une revendication perpétuelle, sans que la prescription elle-même puisse le couvrir.

## ROUBAIX -- TOURCOING ET LE NORD DE LA FRANCE

Monsieur le Président de la Chambre de Commerce de Roubaix nous prie de publier la lettre suivante, qu'il vient de recevoir de la Chambre de Commerce d'Alger :

Alger, le 13 mai 1873.

Monsieur le Président et cher collègue, A diverses époques, notamment par la convention du 26 novembre 1862, intervenue entre le gouvernement général de l'Algérie et les chefs de la nation Touareg, des tentatives ont eu lieu pour établir des liaisons d'affaires entre notre colonie et les peuples du Sahara et du Soudan.

Les circonstances paraissent favorables à la reprise de ces projets dont la réalisation doit augmenter considérablement le chiffre de nos rapports avec la métropole, en importations et exportations.

En effet, il existe dans l'Afrique centrale un grand courant commercial qu'exploitent aujourd'hui, les Anglais, par le Maroc, Tunis et la Tripolitaine.

Pour le moment, il s'agit d'organiser une caravane qui se rendrait, en septembre prochain, à In-Salah, ville du Tidikelt sur la frontière du désert (servant d'intermédiaire entre l'Europe et l'intérieur africain), dans le but d'y présenter et offrir des types variés de nos divers produits.

On effectuera ensuite les commandes à Laghouat, territoire algérien, où des entre-

preneurs peuvent être installés en entière sécurité.

A cet effet, la Chambre de Commerce d'Alger a l'honneur de réclamer votre concours et vous prie, en raison des relations de votre place avec nos trois départements coloniaux, de vouloir bien lui faire parvenir, par l'entremise de la Compagnie de Navigation mixte, à Marseille, un échantillonage en pièces des articles qui vous sembleront devoir figurer utilement dans la dite exhibition, en conformité, autant que possible, du tableau autographié ci-joint.

Une demande identique est adressée aux Chambres consulaires des centres manufacturiers de la France, de manière à ce que la dépense de l'opération préliminaire soit répartie, ainsi, sur chaque circonscription intéressée à la réussite de cette œuvre d'intérêt national.

L'entreprise actuelle sera dirigée par M. Paul Soleillet qui s'est assuré, déjà, d'avoir l'appui de l'administration locale.

Veillez agréer, Monsieur le Président et cher collègue, l'expression de mes sentiments les plus affectueux distingués.

Le Président de la Chambre de Commerce,  
HENRI.

Une proposition importante, et qui intéresse tout spécialement les populations des départements frontalières, a été prise en considération par l'Assemblée nationale :

Sont déclarés Français et assujettis à l'obligation du recrutement les individus d'origine étrangère nés en France et qui ne satisfèrent pas, dans leur pays d'origine, aux charges du service militaire.

Cette proposition est renvoyée à une commission, après examen, à l'adoption définitive de l'Assemblée.

On sait que, d'après la nouvelle loi, un certain nombre de maladies, d'infirmités et de difformités qui, antérieurement, constituaient des exemptions définitives de tout service militaire, n'auront plus maintenant pour effet que de dispenser du service actif ; les jeunes gens qui en sont affectés seront appliqués au service auxiliaire.

Au moment de la réunion des conseils de révision, nous croyons être utile aux familles en donnant la nomenclature de ces maladies et infirmités qui a fait l'objet d'instructions spéciales du conseil de santé des armées. Voici cette liste :

- 1<sup>o</sup> L'obésité, quand elle n'est pas trop prononcée ;
- 2<sup>o</sup> Une légère incurvation du rachis, ou une gibbosité peu accusée ;
- 3<sup>o</sup> Une légère claudication ;
- 4<sup>o</sup> La cécité ou l'opacité ;
- 5<sup>o</sup> Le strabisme léger de l'œil droit, ou plus prononcé de l'œil gauche, sans diminution notable de la vision ;
- 6<sup>o</sup> La myopie qui n'atteint pas le degré qui motive l'exemption, mais assez prononcée pour nécessiter le port des lunettes dans le service (celle de 1/3 à 1/4) ;
- 7<sup>o</sup> La bléphanite simple quel que ancienne ;
- 8<sup>o</sup> L'épiphora ;
- 9<sup>o</sup> Un léger affaiblissement de l'ouïe avec ou sans perforation de la membrane du tympan ;
- 10<sup>o</sup> La surdité d'un seul côté sans catarrhe ;
- 11<sup>o</sup> Le bec de lièvre peu étendu ;
- 12<sup>o</sup> La perte ou la mauvaise état d'un grand nombre de dents ;
- 13<sup>o</sup> Le bégaiement quand il n'est pas excessif ;
- 14<sup>o</sup> Le gâté confirmé quand il n'apporte pas de gêne dans la respiration ;
- 15<sup>o</sup> La hernie inguinale ou crurale peu développée et facile à maintenir réduite avec bandage ;
- 16<sup>o</sup> La cirsoïde et la varicoïde, les varices, à moins qu'elles ne soient trop développées ;
- 17<sup>o</sup> La faiblesse d'une articulation constitutive à une entorse ou à une luxation ;
- 18<sup>o</sup> L'inégalité ou raccourcissement peu prononcé du membre supérieur, ou l'incurvation dans l'articulation sans gêne dans les mouvements ;
- 19<sup>o</sup> L'incurvation d'un ou de plusieurs doigts, la flexion permanente ou l'ankilose

d'un doigt qui ne s'oppose pas au travail du service spécial auquel le sujet sera employé ;

- 20<sup>o</sup> L'incurvation des jambes, à moins qu'elle ne soit très-prononcée ;
  - 21<sup>o</sup> Les mutilations des doigts ou orteils par suite d'amputations de phalanges ;
  - 22<sup>o</sup> Les pieds plats et peu déviés ;
  - 23<sup>o</sup> L'ongle incarné compliqué de fongosité des chairs ;
  - 24<sup>o</sup> Les difformités gênant le port du casque, du shako ou de l'équipement.
- Tout cas plus grave que ceux énoncés doit motiver l'exemption complète.

M. Eric Isoard, le sous-préfet gambettiste de Toulon qui vient d'être révoqué va reprendre la direction du *Libéral*, de Cambrai, qu'il avait quitté pour entrer dans l'administration.

(Vraie-France.)

M. Nick, météorologiste de Périgueux, nous adresse la communication suivante relative aux prévisions du temps pendant le mois de juin : il nous annonce le mauvais temps. Nous voudrions bien dire qu'il retombe sur sa tête ! Par malheur, l'état du ciel durant ces trois premiers jours semble lui donner trop raison.

D'après les éléments astronomiques, la direction et l'intensité des forces sidérales, le mois de juin présentera les caractères suivants sur la France et sur les pays limitrophes.

Temps variable, assez accidenté, orageux, avec ciel assez souvent couvert ou nuageux. Variations brusques de température ; radiation solaire vive ; nuits assez fraîches. Orages violents çà et là (2<sup>o</sup> et 3<sup>o</sup> dizaine principalement) ; grêle et ravines à craindre. Multiplicité des insectes. Quelques éclaircies entre les époques critiques, notamment sur le Midi.

Les journaux de Douai publient cet avis :

### Compagnie des mines d'Aniche.

La Compagnie des mines d'Aniche a été fondée en 1773.

Elle compte donc un siècle d'existence. Messieurs les directeurs veulent, à l'occasion de l'anniversaire séculaire de la fondation de la Société, donner au personnel attaché à l'entreprise un témoignage de satisfaction de leurs services.

Ils ont décidé qu'une somme de CENT MILLE FRANCS serait répartie en gratifications aux employés et aux ouvriers, proportionnellement à leurs services et aux années qu'ils ont passées dans l'entreprise.

Cette répartition se fera en même temps que la paie de la deuxième quinzaine de mai.

Le lundi 9 juin, tous les travaux chômeront.

Des services religieux seront célébrés à dix heures dans les églises d'Auberchicourt, Aniche, Somain, Bruilles, Rieulay, Sin, Waziers, Dechy, Guesnain, et Pecquencourt, pour remercier Dieu, et appeler sa bénédiction sur les travaux des mines d'Aniche.

Tous les ouvriers de la Compagnie sont invités d'une manière spéciale à assister avec leurs chefs à ces services religieux dans leur église respective.

Aniche, le 26 mai 1873.

L'ingénieur-administrateur,  
VUILLEMAIN.

## Faits Divers

La maison n'avait qu'un rez-de-chaussée divisé en deux pièces : l'une sur le devant, servant de salle à manger, la seconde de chambre à coucher. Par derrière se trouvait un jardin, et sur le côté une écurie. Lorsqu'on arriva à l'auberge, tout paraissait y être en ordre, malgré la fuite précipitée des habitants. Pourtant, en déplaçant pour les perquisitions un des lits de la chambre à coucher, on sentit une légère irrégularité dans le plancher, et on reconnut qu'il y avait là une trappe glissant sur des rainures.

La trappe ouverte, une odeur nauséabonde se répandit dans la salle, en même temps qu'on apercevait l'ouverture béante d'un puits à demi rempli de sang putréfié.

Ces puits fut sondé avec des tiges de fer, sans qu'on découvrit aucun cadavre ; mais des recherches faites dans le jardin mirent au jour le corps d'un homme, dont la face

était tournée contre terre et dont le crâne avait été brisé à coups de marteaux. C'était le docteur York.

Les fouilles furent immédiatement continuées, et six nouveaux cadavres furent successivement tirés de terre. Quelques-uns furent reconnus par les assistants pour des habitants de Cherrivale, dont la disparition avait été constatée. Entre autres, on trouva le corps d'un vieillard et celui de sa petite fille, partis il y a quelques mois de Cherrivale pour Fort-Scott et qui n'y étaient jamais arrivés. Détail horrible, l'enquête médicale prouva que l'enfant avait été précipité vivant dans la fosse à côté du vieillard massacré.

On peut se faire une idée de l'exaspération et de l'indignation des habitants. L'exaltation populaire était devenue telle qu'un des voisins des Benders qui se trouvait à l'ayant eu le malheur de dire qu'il avait connu les meurtriers, on prétendit qu'il devait savoir le lieu de leur retraite en ou le somma de l'indiquer sur le champ. Comme le malheureux assurait qu'il ignorait tout, on le pendit à une branche d'arbre et on ne coupa la corde que lorsqu'on le vit sur le point de trépasser. Quand il fut revenu à lui, on lui enjoignit de nouveau de faire connaître l'asile des assassins, et on le rependit une seconde fois, puis une troisième, et on ne le lâcha enfin que lorsqu'il fut évident qu'il ne savait rien.

Les fouilles continuent sans relâche. Depuis le premier jour, cinq nouveaux cadavres ont été retrouvés. Trois mille personnes assistent à ces exhumations. Tout le pays est terrifié.

Des agents ont été envoyés à Paris, à Londres et dans les grandes villes où on peut supposer que se sont réfugiés les assassins, dont ils emportent un signalement très-précis.

L'une des femmes Jahanna, plus connue sous le nom de Katie Bender, est très-reconnaisable à ses cheveux roux. L'autre femme a quarante-deux ans, les cheveux gris, le regard faux et une expression de visage très-caractéristique et admirablement reproduite par les photographes qu'emportent avec eux les détectives. Celle-ci a été vue sur un paquebot partant de New-York à destination de France. On la suppose à Paris.

— DOUZE ASSASSINATS. LES COUPABLES POURSUIVIS A PARIS. — M. Simons, agent de la police américaine (spécial détective Agency, 61, Broadway, New-York) est débarqué hier au Havre et arrivera aujourd'hui à Paris. Cet agent est chargé de rechercher en France les auteurs d'un crime mystérieux ou plutôt d'une série de crimes qui, ont, en ce moment, aux Etats-Unis, le même retentissement qu'autrefois les forfaits de Troppmann en France.

Depuis un an à peu près, plusieurs personnes de l'Etat de Kansas avaient disparu d'une façon inexplicable, sans qu'il fut possible de retrouver leurs traces. Dernièrement encore, le docteur York, frère d'un sénateur, disparut, et toutes les recherches faites pour avoir de ses nouvelles demeurèrent sans résultat.

En même temps, une auberge isolée, située sur le bord d'une route près de l'Osage Mission road, à deux milles environ du petit bourg de Cherrivale, était subitement abandonnée par ses habitants, deux hommes et deux femmes, nommés Bender.

La coïncidence du départ subit de ces gens qui, du reste, avaient dans le pays mauvaise réputation, avec les recherches faites pour retrouver le docteur York, donna l'éveil à la police. Une perquisition fut immédiatement résolue.

La maison n'avait qu'un rez-de-chaussée divisé en deux pièces : l'une sur le devant, servant de salle à manger, la seconde de chambre à coucher. Par derrière se trouvait un jardin, et sur le côté une écurie. Lorsqu'on arriva à l'auberge, tout paraissait y être en ordre, malgré la fuite précipitée des habitants. Pourtant, en déplaçant pour les perquisitions un des lits de la chambre à coucher, on sentit une légère irrégularité dans le plancher, et on reconnut qu'il y avait là une trappe glissant sur des rainures.

La trappe ouverte, une odeur nauséabonde se répandit dans la salle, en même temps qu'on apercevait l'ouverture béante d'un puits à demi rempli de sang putréfié.

Ces puits fut sondé avec des tiges de fer, sans qu'on découvrit aucun cadavre ; mais des recherches faites dans le jardin mirent au jour le corps d'un homme, dont la face

était tournée contre terre et dont le crâne avait été brisé à coups de marteaux. C'était le docteur York.

Les fouilles furent immédiatement continuées, et six nouveaux cadavres furent successivement tirés de terre. Quelques-uns furent reconnus par les assistants pour des habitants de Cherrivale, dont la disparition avait été constatée. Entre autres, on trouva le corps d'un vieillard et celui de sa petite fille, partis il y a quelques mois de Cherrivale pour Fort-Scott et qui n'y étaient jamais arrivés. Détail horrible, l'enquête médicale prouva que l'enfant avait été précipité vivant dans la fosse à côté du vieillard massacré.

On peut se faire une idée de l'exaspération et de l'indignation des habitants. L'exaltation populaire était devenue telle qu'un des voisins des Benders qui se trouvait à l'ayant eu le malheur de dire qu'il avait connu les meurtriers, on prétendit qu'il devait savoir le lieu de leur retraite en ou le somma de l'indiquer sur le champ. Comme le malheureux assurait qu'il ignorait tout, on le pendit à une branche d'arbre et on ne coupa la corde que lorsqu'on le vit sur le point de trépasser. Quand il fut revenu à lui, on lui enjoignit de nouveau de faire connaître l'asile des assassins, et on le rependit une seconde fois, puis une troisième, et on ne le lâcha enfin que lorsqu'il fut évident qu'il ne savait rien.

Les fouilles continuent sans relâche. Depuis le premier jour, cinq nouveaux cadavres ont été retrouvés. Trois mille personnes assistent à ces exhumations. Tout le pays est terrifié.

Des agents ont été envoyés à Paris, à Londres et dans les grandes villes où on peut supposer que se sont réfugiés les assassins, dont ils emportent un signalement très-précis.

L'une des femmes Jahanna, plus connue sous le nom de Katie Bender, est très-reconnaisable à ses cheveux roux. L'autre femme a quarante-deux ans, les cheveux gris, le regard faux et une expression de visage très-caractéristique et admirablement reproduite par les photographes qu'emportent avec eux les détectives. Celle-ci a été vue sur un paquebot partant de New-York à destination de France. On la suppose à Paris.

— M. le docteur Guépin, qui faisait dernièrement les honneurs de Nantes au citoyen Gambetta, a été emporté par une mort subite et enterré civilement.

Qu'on lise l'anecdote suivante, d'une parfaite authenticité, dit *l'Espérance du Peuple*, elle prouvera mieux que tout ce qu'on pourrait dire d'odieux de cet enterrement civil, dont le but unique et réel est de faire d'un cadavre un instrument de révolution :

Il y a environ vingt-cinq ans, un intime ami du docteur Ange Guépin, M. G. . . . médecin lui aussi, était à la veille d'une mort certaine, causée par une phthisie pulmonaire. L'épouse du malade, femme profondément religieuse et dévouée, pria depuis longtemps pour sa conversion. Voyant entrer M. Guépin pour faire visite à son mari, Mme G. . . s'avança vers lui, fortement émue, et lui dit avec un accent inspiré par sa foi et sa douleur :

— Oh ! monsieur Guépin, que vous me faites du mal !

— Et pourquoi donc, ma chère dame ? reprit le docteur.

— Mon mari va mourir en réproché, et vous en serez cause.

— Moi ! madame, je sais que nous avons dit, votre mari et moi, bien des impiétés, mais ce n'est plus le temps ; laissez-moi faire.

Puis M. Guépin entre dans la chambre du malade, et, assis au chevet de son lit, ne tarde point à engager avec lui la conversation suivante à peu près textuelle :

— Mon pauvre ami, vous voilà bien malade . . .

— Eh ! parbleu ! je ne le sens que trop.

— Oui, mais votre état a empiré, et nous cause de graves inquiétudes.

— Où voulez-vous en venir ?

— Il serait temps de mettre ordre à vos affaires.

— Mais je laisse une femme et des enfants, et mes affaires sont en règle.

— Ce n'est pas de cela que je veux parler. A votre place, je me confeserais !

— Vous plaisantez, Guépin ! Est-ce que

lure épaisse, brune et lisse, qu'aucun pli ne faisait onduler, et qui retombait sur ses épaules en flottant librement, il s'avance jusqu'à la pointe du rocher, en mettant, pour mieux voir, une main devant ses yeux, ombragés de sourcils noirs et fins.

Si, par aventure, cette petite scène rustique avait eu quelques témoins, ceux-ci auraient pu admirer dans toute la personne de ce demi-sauvage, une tournure élégante et hardie, assez rare chez un paysan. L'expression énergique, mais juvénile et franche de son visage, sa taille, à la fois svelte et bien prise, annonçant également la force et la souplesse, l'harmonie visible de son ensemble, tout, en un mot, prévenait en sa faveur. On voyait du premier coup d'œil que la nature avait traité comme une marraine celui que la fortune traitait comme une marâtre.

Le paysan est la force d'un Etat, comme l'agriculture en est la richesse. Et pourtant, même alors qu'ils ont la conscience des droits que leur garantit notre nouvel ordre social, et de l'influence politique qu'il leur accorde, même alors que l'aisance due à l'héritage ou au travail les met au-dessus du besoin, le visage des paysans manque toujours un peu d'assurance — ce qui fait que, parfois, ils ont l'air de manquer aussi de franchise. Leur front, trop souvent courbé vers la terre, oublie de se redresser vers le ciel ; leurs soucis habituels, qui ne sont pas toujours de

l'ordre métaphysique le plus relevé, impriment à leurs traits je ne sais quelle contrainte pénible, qui s'oppose à la libre expansion des sentiments. Rien de pareil avec mon héros.

Par la tougue de sa nature impétueuse, par la brusquerie, et même l'apreté de ses façons, par le jeu singulièrement animé de sa physionomie mobile, on voyait tout de suite qu'il ne devait point appartenir à la classe sociale au milieu de laquelle un caprice de la destinée le contraignait sans doute à vivre. Quoi qu'il en fût, ce personnage assez bizarre attirait à lui comme une énigme, dont on espérait toujours trouver le mot.

Mais il y avait en lui quelque chose d'étrange qui dénotait l'observateur le plus perspicace. Son visage n'était qu'un perpétuel changement à vue. Ainsi, après une éclaircie joyeuse comme le coup de soleil qui suit un orage, il semblait tout à coup préoccupé jusqu'à la tristesse ; tantôt son sourire était celui d'un enfant, qui ne connaît encore ni les soucis ni les trahisons de la vie ; tantôt, au contraire, il y avait, sur sa lèvre pensive, une expression amère et sarcastique, vraiment trop précoce, après laquelle il revenait bientôt à cette légèreté, un peu insouciant peut-être, mais qui plaît davantage dans la jeunesse, parce qu'elle semble son apanage naturel et charmant.

Sa toilette n'était point précisément brillante, mais elle n'en avait peut-être

que plus de cachet, — comme on dit dans les grandes maisons de confection.

Les pièces multicolores de son pantalon empâtées si audacieusement sur le fond primitif, qu'il était à peu près impossible de savoir quelle avait été sa nuance originelle. Une petite cordelette de paille, très-artistiquement tressée, j'en conviens, lui servait de ceinture, et retenait aux hanches, quand elle avait envie de s'en aller, cette portion indispensable de son vêtement. Le bas s'enfonçait dans une paire de bottes molles dont, bien certainement, on avait dû prendre la mesure pendant qu'il n'était pas là, car elles étaient visiblement beaucoup trop grandes pour lui, et ses pieds minces s'y perdaient.

Mais ces bottes montant jusqu'au genou et faisant de larges plis autour de la jambe, lui donnaient un certain air cavalier, qui n'avait rien de vulgaire. La veste, taillée dans une étoffe du pays, sorte de feutre que l'on appelle *droguet*, était outrageusement déchirée aux deux coudes, et parsemée, tout au long des manches, de reprises bigarrées. Par une ouverture béante sur la poitrine large du jeune homme, elle laissait voir une chemise de toile bise, assez épaisse pour faire des voiles de navire.

Une sorte de pelisse en peau de bique, dont le poil en dehors et le cuir préparé bravent les torrents de pluie des plus terribles orages, complétait cette toilette qui n'avait pas été copiée

dans un journal de modes.

Un tel appendice n'aurait eu, j'en conviens, rien de particulièrement fashionable sur le bitume du boulevard des Italiens ; mais, dans une lande à demi-sauvage, au milieu des rochers, au bord de la mer, sur les reins d'un berger à l'œil farouche, et taillé en demi-dieu poëin, il ne manquait pas d'une certaine couleur locale.

Le costumier que notre héros honorait de sa confiance était sans doute artiste à sa manière ; en tous cas, il habillait ses clients à l'air de leur visage. Il avait cru bien faire — et il avait bien fait — en laissant à son cheveau ses cornes menaçantes, dont le petit croissant se balançait sur l'épaule du berger.

Celui-ci portait cet attirail avec une désinvolture sans pareille, et je ne sais quoi d'héroïque dans sa simplicité même. N'oublions pas la coiffure, — un simple chapeau de paille, dont les bords étaient usés plus qu'à demi, et dont la calotte était percée en plus d'une place. Les cheveux rebelles, qui semblaient se soulever comme des serpents à chacun des mouvements du jeune homme, quand il marchait, repoussaient à chaque instant ce chapeau qu'il renfonçait sur sa tête d'un coup de poing. Le ruban de velours noir, jadis frais et lustré, avait été terni par la pluie, fêtré par le soleil, et il aurait fait une assez piteuse mine, si une branche d'ajonc sauvage, n'avait relevé cette friperie misérable, par le radieux éclat de sa fleur d'or.

Pendant que nous examinons si minutieusement la toilette du berger, lui-même regarde avec une attention non moins grande la barque déjà signalée, qui s'en va fuyant à l'horizon.

C'est la barque des Vimeuse ! se dit-il, avec un léger froncement de sourcil. . . Où vont-ils encore ? Je croyais qu'ils ne devaient pas sortir aujourd'hui du château. Mais il paraît qu'à présent, depuis qu'ils ont ces étrangers chez eux, ils ne peuvent plus tenir en place ! Eh ! bien, qu'est-ce que cela peut me faire à moi, qu'ils aillent ou qu'ils viennent ?

Un sourire, empreint d'une ironie amère, plissait les lèvres du jeune homme, au moment où il se fit à lui-même cette réflexion ; un mouvement d'épaules compléta la traduction de sa pensée.

Il resta encore quelques instants immobile, sur la pointe la plus élevée du rocher, jusqu'à ce que la voile blanche se fut complètement évanouie et perdue dans la distance. Après quoi, il passa à deux reprises la main sur son front, qui révélait autant de passion que de colère et remonta bientôt vers la lande sauvage en tournant le dos à la mer, comme s'il n'eût pas voulu la voir davantage. Il marchait en se balançant sur ses hanches, la tête en arrière, les épaules bien effacées, et sifflant un air de chasse avec une bravoure et une virtuosité qu'aurait pu lui envier un artiste de profession.

Tout à coup, il se tut et s'arrêta. Il jeta autour de lui, sur la campagne déserte, un regard dont la circonspec-